



INFORMATIONS PRODUITS

Nom homologué	DÉLECT
N° d'AMM	FR-2016-0015
Type de produit	TP 14. Rodenticide
Type de formulation / couleur	BB. Appât en bloc, prêt à l'emploi / Bleu
Caractéristique	Bloc rodenticide extrudé
Substance active	0,005% Brodifacoum (N° CAS 56073-10-0)
Usages	Lutte contre rats et souris
Durée de conservation	24 mois
Conditionnements	S/230 – Bloc extrudé 20 gr nu troué - carton de 10 kg P/230 - Bloc extrudé 20 gr nu troué – Palette de 48 cartons de 10 kg



ACTION Celle de toutes substances anticoagulantes, qui est le blocage des glandes, produisant la prothrombine, agent de la coagulation du sang. Après ingestion, des hémorragies internes se déclenchent spontanément (intestin-foie), qui provoquent un affaiblissement progressif de l'animal, et la mort au bout.

Le délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide se situe entre 3 et 9 jours après ingestion de l'appât.
Ce délai supprime toute méfiance des autres rongeurs, qui ne font pas la relation de cause à effet.
De plus, cet intervalle pourra être mis à profit en cas d'ingestion accidentelle par animaux domestiques ou non cibles.

PRECAUTION D'EMPLOI Utiliser DÉLECT dans des postes d'appâtage sécurisés et étiquetés ou dans des stations d'appâts couvertes.

Conserver DÉLECT à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Porter les protections individuelles recommandées (gants,...)

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation. Se laver les mains après chaque utilisation.

Éliminer les produits non consommés et les emballages, dans des endroits pour déchets contrôlés.

Ne pas réutiliser l'emballage.

Utiliser DÉLECT avec précaution, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

La fiche de données de sécurité (pour les produits avec matière active) est disponible gratuitement sur notre site internet www.sofar-france.com

ou sur simple demande : téléphone : 02 98 26 61 81 - mail : contact@sofar-france.fr

Porter les protections individuelles recommandées.

Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Conserver DÉLECT 12h hors de la portée des enfants et des animaux domestiques ou d'élevage.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI **Contre Rats** : Maximum 100 gr de Blocs DÉLECT par poste appât, selon importance de l'infestation.

Ils seront mis en place à proximité ou sur les lieux fréquentés par les rongeurs (pistes, long de murs, angles, ...).

L'importante proportion de céréales (plus de 72%) fait de DÉLECT un appât d'une excellente appétence pour les rongeurs.

Le nombre de postes est variable en fonction du niveau d'infestation, et la configuration des locaux à traiter.

En principe, 1 poste contenant appât(s) tous les 5 à 10 mètres.

Utiliser DÉLECT, dans des postes spécifiques, sécurisés.

Contrôler les appâts quelques jours après mise en place et renouveler le contrôle, avec réapprovisionnement chaque semaine tant que l'appât est consommé, même partiellement.

Contre Souris : Maximum 40 grammes DÉLECT par poste appât, mis en place à proximité ou si possible

sur les lieux fréquentés par les rongeurs (pistes, long de murs, angles, ...).

Le nombre de postes est variable en fonction du niveau d'infestation, et la configuration des locaux à traiter.

En principe, 1 poste contenant appât tous les 5 mètres.

Utiliser DÉLECT dans des postes spécifiques, sécurisés.

Contrôler les appâts quelques jours après mise en place et renouveler le contrôle, avec réapprovisionnement

Tous les 2 à 3 jours, tant que l'appât est consommé, même partiellement.

INFORMATIONS MEDICALES

Action du principe actif : La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant, elle a une action anti-vitaminique K.

Antidote : Vitamine K1 administrée sous contrôle médical.

Contre-indication : Anticoagulant

Centre anti poison : INRS Tél : 01 45 42 59 59